



VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le quinze juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Christophe CHARLES, Franck VALEMBOS, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Chantal WAGON, Georges LEMAITRE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Dorothee LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Annick BARTKOWIAK, Freddy KACZMAREK, Carine FIEUW, Bernard GORA
Absents ayant donné procuration : Bernard MOREL à Dorothee LORTHIOS, Laurent JOVENET à Christophe CHARLES
Absente : Séverine LASNEAU

Madame Mathilde DESMONS a été désignée secrétaire de séance

34 - AVANCE REMBOURSABLE CCAS – AVANCE JUIN

Monsieur CZECH fait part à l'assemblée que le CCAS se trouve face à une situation exceptionnelle de manque de trésorerie et a besoin de 114 000 €. Restent à ce jour 84 000 € à verser sur la subvention de fonctionnement. Une avance de 30 000 € est sollicitée.

En effet, depuis quelques mois, il y a des retards dans l'encaissement des recettes.

Plusieurs facteurs se sont cumulés :

- Paiement exceptionnel par le CCAS en mars 2023 d'un rappel depuis 2022 du CTI (complément de traitement indiciaire) pour les agents sociaux en lien avec la personne ;
- Retards dans l'émission de certains titres comme les loyers de début d'année ;
- Suppression des régies de recettes qui a entraîné l'augmentation du nombre des titres de recettes à émettre et des délais d'encaissement plus longs :
 - Avec une régie, encaissement rapide (*en quelques jours*)
 - Avec un titre, comme actuellement, encaissement différé après émission du titre, signature, réception de l'avis de sommes à payer et paiement du débiteur

Le CCAS attend d'encaisser (courant juillet) plusieurs fonds, du Département notamment :

- 244 000 € pour l'APA du semestre
- 30 000 € pour une régularisation de l'APA

Afin de régulariser cette situation, un titre de recette sera émis au plus tard en décembre 2023 pour que le CCAS reverse à la ville le montant avancé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le versement du solde de la subvention annuelle votée au budget primitif, soit **84 000 euros** – *quatre-vingt-quatre mille euros* - (450 000 € votés, 366 000 € versés à ce jour)
- De voter une avance remboursable de **30 000 €** - *trente mille euros* - pour faire face aux échéances de cette fin de mois de juin.
- De prévoir les crédits de l'avance et son remboursement au budget 2023.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le versement du solde de la subvention annuelle votée au budget primitif, soit 84 000 euros - *quatre-vingt-quatre mille euros* - (450 000 € votés, 366 000 € versés à ce jour)

Accepte de voter une avance remboursable de 30 000 € - *trente mille euros* - pour faire face aux échéances de cette fin de mois de juin.

Décide de prévoir les crédits de l'avance et son remboursement au budget 2023.

La Secrétaire de Séance



Mathilde DESMONS

Pour copie conforme,
Le Maire,



Christophe CHARLES

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 27/06/2023
Le Maire,

